



DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS
Conseil syndical n°35 du : 24 octobre 2022
Délibération n° : 2022.017
Page 1 sur 2

Objet : Contrat de Relance et de Transition Écologique : Charte du numérique

Par suite d'une convocation en date du 03 octobre 2022, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la salle du Foyer culturel le 12 octobre 2022 sous la Présidence de Monsieur Michel MOURONT, 1^{er} Vice-Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**. Habilité ce jour là à présider et signer les délibérations en raison de l'empêchement de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28 et L-2122-17). Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Conseil syndical a de nouveau été convoqué en date du 13 octobre 2022, les membres composant le Conseil Syndical du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras** se sont assemblés en la salle de réunion d'Eau Service Haute Durance à Briançon le 24 octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Alice PRUD'HOMME

Étaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais – 3/5 Voix			
Arnaud MURGIA	<i>Excusé</i>	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Claudine CHRETIEN	Présente	Vincent FAUBERT	<i>Absent</i>
Émilie DESMOULINS-GENOUX	<i>Absente</i>	Gabriel LEON	<i>Absent</i>
Pierre LEROY	Présent	Emeric SALLE	<i>Absent</i>
Jean-Marie REY	<i>Absent</i>	Marine MICHEL	Présente
Communauté de communes du Guillestrois Queyras – 2/4 voix			
Dominique MOULIN	Présent	Guillaume DEJY	<i>Absent</i>
Michel MOURONT	Présent	Michel MOUTTE	<i>Absent</i>
Mathieu ANTOINE	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Hervé WADIER	<i>Absent</i>	Valérie GARCIN EYMELOUD	<i>Absente</i>
Communauté de communes du Pays des Écrins – 2/2 voix			
Alice PRUD'HOMME	Présente	Cyrille DRUJON D'ASTROS	<i>Absent</i>
Marie BAILLARD	<i>Excusée</i>	Marcel CHAUD	Présent

Vu

La charte du Numérique responsable de l'institut du numérique responsable qui engage les collectivités à optimiser les outils numériques pour limiter leurs impacts et consommations, à développer des offres de services accessibles pour tous, inclusives et durables, à des pratiques numériques éthiques et responsables ;

La décision du bureau du 11 mai 2022 de candidater à la charte du numérique responsable ;

La candidature du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras retenue par l'institut du numérique responsable.

AR Prefecture

005-200052801-2022/024-DELIB2022B017-DE
 Reçu le 25/10/2022



**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON**

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU
BRIANCONNAIS, DES ECRINS, DU
GUILLESTROIS ET DU QUEYRAS**

Conseil syndical n°35 du : 24 octobre 2022

Délibération n° : 2022.017

Page 2 sur 2

Objet : Contrat de Relance et de Transition Écologique : Charte du numérique

CONSIDERANT

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras a inscrit la transition écologique au cœur de ses actions ;

Que le numérique est une des thématiques du Contrat de Relance et de Transition Écologique ;

Que le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras pourra, en signant la charte du numérique responsable s'inscrire dans un réseau d'acteurs engagés pour coopérer et avancer ensemble sur cette thématique et cela sans contrepartie financière pour le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras ;

Que signer la charte serait une nouvelle approche pour permettre de sensibiliser les habitants et collectivités du territoire aux enjeux du numérique sur un territoire rural ;

Que cette démarche va désigner le PETR du Briançonnais, des Écrins, du Guillestrois et du Queyras comme territoire moteur de la sobriété numérique en France ;

Que le programme SoNum de l'ADEME va financer des actions sur la sobriété numérique, dès 2023, pour des territoires qui souhaitent s'engager ou le sont déjà.

APRES EN AVOIR DELIBERE ET VOTE PAR :

Nombre de membres en exercice		11	Nombre de suffrages		7
Nombre de membres présents		7	Nombres de membres représentés		0
Nombre de suffrages exprimés			7		
Pour	7	Contre	0	Abstention	0

LE CONSEIL SYNDICAL

Décide de signer la Charte du Numérique Responsable de l'Institut du Numérique Responsable ;

Autorise le Président, ou son représentant, à signer toute pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à la mise en œuvre de ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil syndical.





CHARTRE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Le numérique révolutionne à une vitesse vertigineuse le fonctionnement des organisations. Il est source d'innovation et de progrès, reflétant leur modernité, jusqu'à en devenir la vitrine de leurs savoir-faire.

Il peut être un formidable outil de création de nouvelles valeurs durables, plus respectueuses de l'environnement et plus éthiques envers la société s'il est encadré et réfléchi en termes d'impacts.

Avec la signature de cette chartre, nous affirmons nos engagements pour entrer résolument dans une démarche « Numérique Responsable » pour notre organisation.

① **Parce que le numérique est un acteur majeur d'émissions de Gaz à Effet de Serre, d'épuisement des ressources et d'affaiblissement de la biodiversité, participant activement au changement climatique, nous nous engageons à optimiser les outils numériques pour limiter leurs impacts et consommations :**

- En prenant en compte le Cycle de Vie complet des équipements et logiciels, au service de la transition énergétique.
- En allongeant la durée de vie des équipements, même au-delà de leur amortissement comptable.
- En concevant de manière responsable les services numériques et en intégrant des technologies ou des dispositifs proactifs vis-à-vis des Objectifs de Développement Durable de l'ONU.
- En favorisant des usages et des pratiques limitant les consommations de matériels, de ressources, d'énergies et de consommables.
- En considérant nos déchets comme une ressource et leur traitement comme une source d'emplois participant au développement de l'économie circulaire.
- En privilégiant l'utilisation de sources d'énergies renouvelables.

② **Parce que les services numériques peuvent être sources d'exclusion sociale, d'individualisation et d'obsolescence matérielle et logicielle, nous nous engageons à développer des offres de services Accessibles pour tous, inclusives et durables :**

- En généralisant une démarche d'achats responsables avec l'adoption de clauses sociétales et environnementales.
- En concevant des applications accessibles à tous (y compris pour les personnes en situation de handicap dans le respect du Référentiel Général d'Accessibilité des Administrations [RGAA] en France ou de la norme WCAG [*Web Content Accessibility Guidelines version 2.1*] dans les autres pays), fonctionnant avec des connexions à débit limité et n'exigeant pas une puissance d'équipements de dernière génération.
- En revisitant les applications autour des 3 U : Utiles, Utilisables, Utilisées pour en simplifier l'usage en intégrant l'accessibilité universelle pour réussir l'e-inclusion de tous.
- En associant l'utilisateur à la conception pour éviter des outils surdimensionnés et améliorer progressivement le niveau de conformité des services en ligne.

③ **Parce que l'avenir des organisations passe par un usage du numérique transparent et rassurant pour tous, nous nous engageons pour des pratiques numériques éthiques et responsables :**

00 En développant des usages raisonnés de données et services dans une démarche éthique
Recu. le 25/10/2022

- En ne collectant que les données utiles et nécessaires au service des utilisateurs, afin de limiter les risques en matière de vie privée et impacts environnementaux en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) dans l'Union Européenne, ou en suivant les principes du RGPD en conformité avec les règles de protection des données applicables localement pour les autres pays.
- En favorisant la diversité des recrutements et l'égalité professionnelle femmes/ hommes, et plus particulièrement dans le périmètre de nos activités autour des métiers du numérique.
- En améliorant les conditions des travailleurs du numérique en interne et en externe.
- En s'inscrivant résolument dans des dispositifs d'éthique algorithmique sur l'utilisation et la protection des données, notamment au regard de l'intelligence artificielle.
- En déployant et valorisant la démarche RSE auprès de l'ensemble des collaborateurs.
- En faisant connaître la politique RSE auprès des parties prenantes externes pour les impliquer dans notre démarche et notre engagement envers le Numérique Responsable.

④ **Parce que la transition vers un numérique responsable est indispensable pour assurer la résilience des organisations, nous nous engageons à rendre le numérique mesurable, transparent et lisible :**

- En respectant les normes communes pour collecter, rassembler, analyser et partager les données sur les impacts des Technologie de l'Information et de la Communication (TIC).
- En participant à une démarche collaborative de conception et d'évaluation des services numériques en adéquation avec les réels besoins.
- En restant innovant dans l'utilisation de nouveaux outils pour collecter des données et assurer leur analyse avec transparence et visibilité.

⑤ **Mais aussi parce que le numérique est un formidable levier de création de valeurs, et parce que demain s'écrit aujourd'hui, nous nous engageons à favoriser l'émergence de nouveaux comportements et valeurs :**

- En incluant l'innovation sociale dans la définition de nouveaux systèmes et services numériques.
- En valorisant les initiatives internes qui mobilisent l'organisation, favorisent les collaborations transversales et le bien-être au travail.
- En rationalisant nos procédures pour réduire les consommations de ressources, tout en privilégiant la qualité.
- Et la création de nouveaux emplois.
- En sollicitant l'engagement et l'expertise de nos parties prenantes sur des productions collaboratives, autour de l'emploi, l'inclusion, le bien-être et la qualité de vie.
- En permettant aux générations futures d'innover pour construire un monde ouvert à l'autre soucieux de l'équilibre des écosystèmes et du bien-vivre ensemble.
- En suivant les indicateurs de performances et de conformité pour l'atteinte des objectifs RSE.
- En proposant des axes d'amélioration.